RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès-verbal de la réunion

De Conseil d'Administration du 4 décembre 2025

Le quatre décembre deux-mille vingt-cinq, les membres du Conseil d'Administration de LORCA - Société Coopérative Agricole à capital variable, numéro d'agrément 10557- se sont réunis en salle du Conseil, au siège de la coopérative à Lemud (57580).

Présents :
EARL CLAISER représentée par M. CLAISER Edmond — *1er vice-président*

Membres du Bureau :
GAEC DE PASSIGNY représenté par M. DAUSTER Simon
SCEA ST-MAURICE représenté par Mme DIETSCH Michèle
EARL DE LA PETITE MAXE représentée par M. JACQUES Dominique
EARL du CHARDON LORRAIN représentée par M. VAGNER Michel

Administrateurs :
GAEC ADRIAN représenté par M. ADRIAN Marc
BECKER Gérald
GAEC ST-BLAISE représenté par M. CHARPENTIER Julien
SCEA de la NIED représentée par M. CHONE Vincent
EARL DE L'AIGLE représentée par M. DEFLORAINE Jean-Paul
GILLES Sébastien
GAEC DES AXIERES représenté par M. HENRY Guillaume
EARL EMIFLOREST représentée par Mme POCHAT Estelle
SCEA STEMART représentée par M. STEMART Jean-Louis
GAEC de la CHAPELLE WALSCHBRONN représenté par Mme WAGNER Elodie
GAEC des BAS PRES représenté par M. WEBER Philippe

M. GANDAR Pierre
M. VAROQUIER Florian — *Administrateurs stagiaires*

Excusés : NA

Assistent également à la réunion :

M. Philippe AHL — *Directeur Administratif et Financier*
Mme Violaine BELVAL — *Responsable Juridique*

Monsieur Christian SONDAG ayant perdu son statut d'Administrateur à l'AGO du 02 décembre et donc son statut de président, c'est Edmond CLAISER qui préside la séance en sa qualité de 1er Vice-Président du Conseil d'Administration.

Madame Michèle DIETSCH remplit les fonctions de Secrétaire.

EXACOMPTA

Le Vice-Président ouvre la séance et rappelle que la réunion se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

I. *Election du Président, Vice-président et du Bureau du Conseil d'Administration*
II. *Désignation des Comités et Commissions*
III. *Désignation d'un secrétaire et d'un trésorier*
IV. *Représentants des sociétés et Délégations de représentation*
V. *Délégation de pouvoirs et de signature*
VI. *Divers*

****

En préambule, le Vice-président propose à chaque Administrateur de s'exprimer via un tour de table sur le déroulement de l'Assemblée Générale plénière Ordinaire qui s'est tenue le 2 décembre 2025 au Kinépolis de Saint-Julien-lès-Metz.

Les administrateurs ont unanimement salué la manière dont le vice-président M Edmond CLAISER a repris la conduite de l'Assemblée générale tout en exprimant leur étonnement ou leur déception face au départ du président et à la façon dont les événements se sont enchaînés (non-renouvellement du mandat d'administrateur à l'AGO du 02 décembre 2025 de Christian Sondag Président de la Coopérative).

Beaucoup ont souligné l'importance de restaurer rapidement le calme, la cohésion et la confiance, en particulier vis-à-vis des 750 salariés qui attendent un signal fort et rassurant, ainsi que des adhérents dont la perception du Conseil peut être fragilisée.
Plusieurs administrateurs ont évoqué les tensions internes, la formation de clans, un manque de transparence ou de circulation d'informations, ainsi que le sentiment que la démocratie interne n'a pas toujours été respectée. Nombre d'entre eux ont rappelé qu'ils n'avaient pas d'ambitions personnelles mais une réelle volonté de servir la coopérative et les agriculteurs.
Un message revient régulièrement : la nécessité de repartir d'une page blanche, d'apaiser les relations au sein du conseil, et de travailler collectivement dans l'intérêt des adhérents et des salariés. La clarification des rôles entre le conseil d'administration, le CODIR et la direction a été largement soulignée afin de retrouver un fonctionnement fluide et équilibré.
Les échanges ont également relevé la bonne tenue générale de l'Assemblée Générale ordinaire, l'intervention extérieure, ainsi que la qualité des temps de convivialité notamment le format du repas en buffet.
Plusieurs administrateurs ont insisté sur l'importance de tirer des enseignements de cette période, de maintenir les projets en cours notamment l'étude de la fusion et le dossier de recrutement d'un Directeur Général et de reconstruire une image collective positive après les tensions.

I. ELECTIONS DU PRESIDENT, DU 1ER VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Marc ADRIAN, doyen d'âge, est désigné pour présider l'élection du Président.

Sont désignés :
- *2 scrutateurs : Messieurs Pierre GANDAR et Florian VAROQUIER*
- *1 secrétaire : Hélène COUTAZ*

Afin de garantir le bon respect de nos statuts et des obligations juridiques, Madame Violaine BELVAL Responsable juridique est invitée à rejoindre le Conseil.

1) Election du Président

M. Edmond CLAISER et M. Jean-Paul DEFLORAINE sont les deux candidats au poste de Président du conseil de la coopérative LORCA.

EXACOMPTA

1er tour :
Dépouillement du scrutin :
Nombre d'électeurs : 16
Décompte des voix obtenues :
M. Edmond CLAISER : 8
M. Jean-Paul DEFLORAINE : 8

Le résultat du premier tour étant une égalité parfaite des administrateurs doivent voter jusqu'à obtention d'une majorité.

2eme tour :
Dépouillement du scrutin :
Nombre d'électeurs : 16
Décompte des voix obtenues :
M. Edmond CLAISER : 8
M. Jean-Paul DEFLORAINE : 8

3eme tour :
Dépouillement du scrutin :
Nombre d'électeurs : 16
Décompte des voix obtenues :
M. Edmond CLAISER : 8
M. Jean-Paul DEFLORAINE : 8

Il est proposé afin de faire avancer l'issue du scrutin que chacun des candidats annonce leurs membres du bureau potentiel qu'ils imaginent.

- *Monsieur DEFLORAINE indique il n'avait pas spécialement préparé cette question puisque c'est le Conseil qui doit nommer le bureau cependant il proposerait un bureau contenant notamment M. Edmond CLAISER et M. Sébastien GILLES et M. Vincent CHONE en 1ER vice-président.*
- *Monsieur CLAISER à son tour pour les membres du bureau trouve légitime que les membres actuels du bureau soient prolongés et d'ajouter M. Sébastien GILLES et M. Vincent CHONE.*

4eme tour :
Dépouillement du scrutin :
Nombre d'électeurs : 16
Décompte des voix obtenues :
M. Edmond CLAISER : 8
M. Jean-Paul DEFLORAINE : 8

5eme tour :
Dépouillement du scrutin :
Nombre d'électeurs : 16
Décompte des voix obtenues :
M. Edmond CLAISER : 8
M. Jean-Paul DEFLORAINE : 8

A l'issue de ce 5eme tour le vice-président propose de lever la séance le temps d'une pause déjeuner et de la reprendre après le repas, ainsi la séance est levée à 12h30 et elle reprend à 14h15.

Le vice-président ouvre cette reprise et indique à l'ensemble du Conseil d'Administration que Monsieur DEFLORAINE et lui-même sont tombés d'accord. Ils proposent donc conjointement que Monsieur CLAISER soit Président, que M. DEFLORAINE soit 1er Vice-président, que Messieurs Gerald BECKER, Vincent CHONE, Dominique JACQUES, Simon DAUSTER et Sebastien GILLES soient les membres du Bureau.

Il est proposé que le vote soit fait à main levé, aucun Administrateur ne s'y oppose le 6eme tour est donc à main levée avec un seul candidat M. Edmond CLAISER pour la présidence. Tous les votes suivants du conseil se poursuivront à main levé sans aucune opposition des membres.

6eme tour :
Dépouillement du scrutin :
Nombre d'électeurs : 16
Décompte des voix obtenues :
M. Edmond CLAISER : 16

M. Edmond CLAISER est élu Président du Conseil d'Administration. Il souhaite que le futur des échanges du conseil s'inscrive dans la sérénité.

2) Election du 1er Vice-Président

M. Marc ADRIAN propose de passer au vote du Vice-président, M. Jean Paul DEFLORAINE est seul candidat.

Dépouillement du scrutin :
Nombre d'électeurs : 16
Décompte des voix obtenues
M. Jean-Paul DEFLORAINE 14
Abstentions 2

M. Jean-Paul DEFLORAINE est élu 1er Vice-président du Conseil d'Administration.

II. ELECTION D'UN SECRETAIRE D'UN TRESORIER ET DU BUREAU

Il était indiqué au Conseil qu'avant d'élire les membres du bureau, il convient de voter pour le secrétaire et le trésorier du bureau du Conseil d'administration selon les statuts de la coopérative.
M. Marc ADRIAN propose de passer au vote du Secrétaire du Conseil, M. Vincent CHONE est proposé pour ce poste.

Dépouiilement du scrutin :
Nombre d'électeurs : 16
Décompte des voix obtenues :
M. Vincent CHONE 15
Abstention 1

M. Vincent CHONE est élu Secrétaire du Bureau du Conseil d'Administration.

M. Marc ADRIAN propose de passer au vote du Trésorier du Conseil, M. Simon DAUSTER est proposé pour cela.

Dépouillement du scrutin :
Nombre d'électeurs : 16
Décompte des voix obtenues :
M. Simon DAUSTER 15
Abstention 1

M. Simon DAUSTER est élu Trésorier du Bureau du Conseil d'Administration.

SH

EXACOMPTA

3) *Election du Bureau*

M. Marc ADRIAN introduit le vote des trois membres suivant du Bureau du Conseil d'Administration.

- *M. Gérald BECKER*
- *M. Sébastien GILLES*
- *M. Dominique JACQUES*

Il n'y a pas d'autres candidatures

Dépouillement du scrutin :
Nombre d'électeurs : 16
Il faut huit voix au minimum pour être élu.

Décompte des voix obtenues :
M. Gérald BECKER : 16 voix.....élu
M. Sébastien GILLES : 16 voix.....élu
M. Dominique JACQUES : 16 voix.....élu

Messieurs Gérald BECKER, Sébastien GILLES, et Dominique JACQUES sont élus membres du Bureau.

III. DESIGNATION DES COMITES ET COMMISSIONS

Le Conseil d'Administration décide de renouveler les Comités et Commissions suivantes :

Comités/Commissions	*Membres*	*Sujets*
Comité Agriculture Vice-président délégué : Jean-Paul DEFLORAINE	G. BECKER V. CHONE S. DAUSTER D. JACQUES S. GILLES	*Sujets transverses* *Filiales* *Maraîchage, bio*
Commission Approvisionnement Vice-président déléguée : Simon DAUSTER	M. ADRIAN J. CHARPENTIER V. CHONE S. DAUSTER M. DIETSCH D. JACQUES S. GILLES F. VAROQUIER	*Règlement de campagne* *Développement PV* *Phyto, engrais, semences* *Alimentation animale*
Commission Céréales Vice-président délégué : Vincent CHONE	M. ADRIAN G. BECKER J. CHARPENTIER S. DAUSTER G. HENRY D. JACQUES E. POCHAT JL. STEMART	*Règlement de campagne* *Multiplication* *Prix de marché*

EXACOMPTA

Commission Relations adhérents Vice-président délégué : Vincent CHONE	J. CHARPENTIER M. DIETSCH M. VAGNER E. WAGNER	*Communication* *Assemblées Générales* *Réunions avant moisson*
Comité Elevage Vice-président délégué : Sébastien GILLES	J. CHARPENTIER S. DAUSTER P. GANDAR S. GILLES M. VAGNER P. WEBER E. WAGNER	*Règlement de campagne*
Comité Investissements Président Simon DAUSTER	J. CHARPENTIER V. CHONE E. CLAISER G. HENRY E. POCHAT JL. STEMART F.VAROQUIER	*Investissements* *Mise en conformité* *Sécurité*
Comité Jardin & Terroir Vice-président délégué : Dominique JACQUES	J. CHARPENTIER G. HENRY M. VAGNER	*Magasins Vert* *Terranimo*
Comité Matériaux & Energies Vice-président délégué : Gérald BECKER	P. GANDAR G. HENRY D. JACQUES	*Agences Gedimat* *Fioul*
Comité de Gestion Vice-président délégué : Jean-Paul DEFLORAINE	S. GILLES JL. STEMART	*Contrôle de gestion* *Trésorerie, Banques* *Comptabilité*
Comité de Revue des Comptes Pilotage : Philippe AHL Directeur Financier	PRESIDENT 1er VICE-PRESIDENT REPRESENTANTS FILIALES	*Synthèse audit des comptes par les CAC*
Comité de Crédit Pilotage : Philippe AHL, Directeur Financier	PRESIDENT 1er VICE-PRESIDENT RESP. COMITE GESTION	*Suivi des encours* *Recouvrement* *Accords de règlement* *Dossiers débiteurs*
Comité Jeunes Adhérents Pilotage : Simon DAUSTER	V CHONE	*Nomination des Administrateurs stagiaires,* *Relation avec les anciens Atouts Jeunes.*
Comité Motoculture & Paysages Pilotage : Dominique JACQUES	P GANDAR G HENRY M VAGNER	*Agences Bois & Jardins.*

La liste des sujets mentionnés, qui relèvent de la compétence des comités et commissions, est indicative et non-exhaustive.

EXACOMPTA

Le Conseil d'Administration valide la suppression de Comités :

Comité CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) Pilotage : Michel VAGNER	E. POCHAT	

Comité semi-marathon des coopératives Pilotage : Estelle POCHAT et Philippe WEBER		*Pilotage du semi-marathon des coopératives 2025.*

Le Conseil d'Administration valide la création d'un nouveau Comité :

Comité logistique Pilotage : Dominique JACQUES	G. BECKER S. DAUSTER JP. DEFLORAINE M. VAGNER	*Organisation logistique Sécurité et Performance.*

IV. REPRESENTANTS DES SOCIETES ET DELEGATIONS DE REPRESENTATION

a) Renouvellement du Président du Groupe spécialisé bovin

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sebastien GILLES, comme Président du Groupe spécialisé bovin de la coopérative LORCA. Cette décision est validée à l'unanimité des présents.

b) Représentants permanents des sociétés du Groupe LORCA

La liste des représentants permanents de la Présidente LORCA s'établit comme suit :

SOCIETE	*REPRESENTANT*
VERTUGO	*Monsieur Dominique JACQUES*
LORCAMAT	*Monsieur Gérald BECKER*
SICAMO	*Monsieur Dominique JACQUES*
FINANCIERE LORCA	*Monsieur Jean-Paul DEFLORAINE*
CMS	*Monsieur Vincent CHONE*
SOLAGRI	*Monsieur Vincent CHONE*
GIE LORCA	*Monsieur Edmond CLAISER*
LORCA SERVICES	*Monsieur Edmond CLAISER*
VIRIDIS	*Monsieur Dominique JACQUES*
SCI DE SABRE	*Monsieur Edmond CLAISER*
SCI FLORALY	*Monsieur Dominique JACQUES*
SCI COSMOS	*Monsieur Dominique JACQUES*
SCI VERT IMMO	*Monsieur Edmond CLAISER*
APPRO VERT	*Monsieur Dominique JACQUES*
LUX ESPACES VERTS	*Monsieur Dominique JACQUES*
JACOB MATERIAUX	*Monsieur Gérald BECKER*
ETCETERRA	*Monsieur Dominique JACQUES*
CLOVIS	*Monsieur Jean Paul DEFLORAINE*

c) *Délégation de représentation*

Le Conseil d'Administration désigne les délégations de représentation suivantes et il est rappelé que celles-ci peuvent être changées en cours d'année par décision du Conseil :

➢ Conseil d'Administration INVIVO	M. Jean-Paul DEFLORAINE
➢ Conseil d'Administration Coop de France –Métiers du Grain-	M. Vincent CHONE
➢ Conseil d'Administration de LORIAL.	M. Sébastien GILLES
	M. Edmond CLAISER
Représentant la FINANCIERE LORCA à LORIAL	M. Jean-Paul DEFLORAINE
➢ FINANCIERE LORCA	M. Edmond CLAISER
Représentant de la Présidente LORCA	M. Jean-Paul DEFLORAINE
➢ Représentant permanent SICAMO S.A.S	M. Dominique JACQUES
Représentant la société FINANCIERE LORCA à SICAMO	M. Jean-Paul DEFLORAINE
➢ Représentant permanent de la SAS VERTUGO	M. Dominique JACQUES
Représentant la société FINANCIERE LORCA à VERTUGO	M. Jean-Paul DEFLORAINE
Membre du Comité de Surveillance représentant LORCA	M. Edmond CLAISER
Membre du Comité de Surveillance représentant LORCA	M. Dominique JACQUES
Membre du Comité de Surveillance représentant LORCA	M. Gérald BECKER
Membre du Comité de Surveillance représentant LORCA	M. Vincent CHONE
➢ Représentant permanent SAS LORCAMAT	M. Dominique JACQUES
➢ S.A.S. EPILOR	M. Simon DAUSTER
Président de la SAS EPILOR	M. Vincent CHONE
Représentant la société SICAMO	M. Edmond CLAISER
➢ Représentant permanent S.A.S. VIRIDIS	M. Dominique JACQUES
Représentant la société FINANCIERE LORCA à VIRIDIS	M. Jean-Paul DEFLORAINE
➢ UNION AREA	M. Simon DAUSTER
➢ G. E. E.	M. Edmond CLAISER
➢ Union de coopératives agricoles « Silo de Frouard »	M. Vincent CHONE
➢ NEUHAUSER au titre de la FINANCIERE LORCA	M. Jean-Paul DEFLORAINE
➢ C. 4. M. Représentants de la FINANCIERE LORCA	M. Jean-Louis STEMART
	M. Jean-Paul DEFLORAINE
➢ S.C.I. FLORALY	M. Dominique JACQUES
➢ S.C.I. SABRE	M. Edmond CLAISER
➢ UCA ILLANGE	M. Edmond CLAISER
	M. Vincent CHONE
➢ ARVALIS –section Grandes Cultures	M. Simon DAUSTER
	M. Vincent CHONE
➢ CLOE Membres du Conseil d'Administration	M. Edmond CLAISER
	M. Sébastien GILLES
	M. Philippe WEBER
	M. Elodie WAGNER

[redacted]

SH

EXACOMPTA

- SOLAGRI ..... M. Vincent CHONE
- Compagnie Mosellane de Stockage..... M. Vincent CHONE
- SCI COSMOS..... M. Dominique JACQUES
- LORCA GmbH ..... M. Jean-Paul DEFLORAINE
- Représentant aux abattoirs de la SEM de Sarrebourg ..... M Sébastien GILLES

Liste des administrateurs représentants LORCA GIE :

Membres du Conseil d'Administration	*Désignation*	*Fin de mandat*
ADRIAN Marc	*Contrat constitutif du 01/07/2019*	*AGO 2028*
BECKER Gerald	*CA du 26/09/2024*	*AGO 2027*
CHARPENTIER Julien	*Contrat constitutif du 01/07/2019*	*AGO 2025*
CHONE Vincent	*CA du 26/09/2024*	*AGO 2027*
DAUSTER Simon	*CA du 26/09/2024*	*AGO 2027*
HENRY Guillaume	*CA du 26/09/2024*	*AGO 2027*
POCHAT Estelle	*Contrat constitutif du 01/07/2019*	*AGO 2028*
WEBER Philippe	*Contrat constitutif du 01/07/2019*	*AGO 2028*
VAGNER Michel	*Contrat constitutif du 01/07/2019*	*AGO 2028*
LORCA Représentée par Edmond CLAISER	*AGO du 10 décembre 2020*	*AGO 2026*

V. ***DELEGATION DE SIGNATURE ET POUVOIRS***

A. *Délibération du Conseil d'Administration portant délégation générale de pouvoirs et de signature au Président du Conseil d'Administration*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, étant entendu qu'il conserve collégialement le mandat social que lui a conféré l'Assemblée Générale en vertu des statuts de la Coopérative, décide de déléguer à son Président, Monsieur Edmond CLAISER, les pouvoirs suivants :

- *Représenter la Coopérative auprès de l'Etat, des administrations publiques et de tous tiers, sauf délégation particulière accordée par le Conseil d'Administration, et faire toutes opérations dans l'intérêt de la Coopérative dans les conditions et limites ci-après définies ;*
- *Retirer ou faire retirer de tous bureaux de l'administration de la Poste et de toutes entreprises de transports toutes lettres, plis, colis, mandats destinés à la Coopérative ;*
- *Ouvrir et faire fonctionner à la Banque de France, aux bureaux des chèques postaux, dans toutes caisses de Crédit agricole, banques ou établissements de crédit, tous comptes courants, comptes de dépôts ou autres, donner toutes délégations pour le fonctionnement de ces comptes, fixer l'emploi des disponibilités, acquérir, céder ou transporter tous fonds d'Etat et toutes valeurs mobilières, souscrire, endosser, accepter et acquitter tous effets de commerce et tous warrants agricoles ou autres ;*
- *Consentir tous crédits ou avances aux associés coopérateurs et aux tiers aux conditions générales définies par le Conseil d'Administration pour le crédit aux coopérateurs et aux clients et inversement, pratiquer tout abandon de créances et remise d'intérêt ;*
- *Contracter tous crédits à court terme nécessaires dans les limites d'un encours maximum de*
- *67 000 K€ pour l'ensemble des emprunts de financement et de campagne, et d'un total de 5 000 K€ d'euros pour l'ensemble des emprunts d'investissements à long ou moyen terme ;*
- *Signer toute demande de prêt, ouverture de crédit à court terme et les contrats de crédits correspondants ;*

- *Consentir et accepter tous baux actifs ou passifs pour le fonctionnement de la Coopérative et la gestion de son patrimoine ;*
- *Exercer toutes actions judiciaires au nom de la Coopérative, tant en demandant, qu'en défendant – conformément aux dispositions de l'article 26 § 2 des statuts ;*
- *Fixer la rémunération du Directeur général :*
- *Prononcer l'admission des associés coopérateurs ;*
- *Mettre en demeure les associés coopérateurs de respecter leurs engagements d'activité et faire respecter le règlement intérieur de la coopérative ;*
- *Provoquer toutes résolutions de contrats, compromettre, transiger avec ou sans indemnité, consentir toutes prolongations de délais, donner tous acquiescements, désistements et mainlevées, consentir et accepter toutes cessions et délégations de créances ;*
- *Exiger le paiement comptant des fournitures et des services de la Coopérative.*
- *Signer tous actes notariés, et en général, accomplir toutes formalités nécessaires,*
- *Poursuivre les procédures d'exécution forcée.*

En raison de la vacance du poste de Directeur général, le Conseil d'administration valide la mise en place d'un Comité exécutif (COMEX) *composé de 3 membres du Comité de direction (CODIR) :*

- *Morgane POSPIECH, Directrice Agricole,*
- *Philippe AHL, Directeur Administratif et Financier*
- *Virginie PARISET, Directrice des Ressources Humaines, sécurité et RSE*

Le Conseil d'administration autorise le Président à subdéléguer certains de ses pouvoirs aux membres de ce COMEX. Ces pouvoirs sont précisés dans les délégations détaillées ci-après.

Il est précisé notamment :

Le Conseil d'administration décide seul de toutes opérations hors bilan, aucune délégation ne pourra être accordée (exemple : engagement de caution, opérations de bourse...)

Le Conseil d'administration autorise le Président à signer toute opération financière concernant le Directeur Général (frais de déplacement, frais de mission...) avant remboursement.

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs aux membres du CODIR afin de mettre en œuvre la politique d'investissements votée, et les autorise à décider d'un investissement non prévu ne dépassant pas un montant de ***5 000 €.***

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au Directeur administratif et financier pour établir isolément tous documents administratifs et en particulier ceux concernant les demandes de remboursement de crédit de TVA auprès du Trésor Public.

Le Conseil d'Administration autorise le Président à donner pouvoir au Directeur matières 1ères avec faculté d'agir ensemble ou séparément avec le Directeur administratif et financier, aux fins de transmettre à CACEIS tous ordres portant sur l'achat et/ou la vente de contrats à terme.

En dehors des opérations autorisées par le Conseil d'Administration sur le MATIF Marchandises, et dans le respect du cadre de gestion, nul ne pourra faire des opérations sur les marchés à terme sans l'autorisation du Conseil d'Administration ; la position ouverte nette maximum est de ***1 000 lots.***

Dans le cadre de l'optimisation de la trésorerie interne du Groupe, le Conseil d'Administration autorise le Directeur Administratif et Financier à subdéléguer la signature portant uniquement sur les mouvements inter sociétés du Groupe. Aucune autre subdélégation de pouvoir ne sera autorisée sans l'autorisation du Conseil d'Administration.

SH

EXACOMPTA

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Administratif et financier à accorder une subdélégation de signature à Jessica HOELLINGER Trésorière, Frédéric LAMBERT contrôleur interne et Audrey DILOISY Responsable comptable diversification pour effectuer des virements de trésorerie internes entre comptes des seules sociétés du Groupe. Ils pourront également effectuer les encaissements dans le cadre des prélèvements SEPA.
L'ensemble de ces délégations feront l'objet de documents officiels.

Dans le cadre des délégations accordées, une seule signature engagera valablement la coopérative.

B. Délégation de pouvoirs

Sur autorisation du Conseil d'administration, le Président délègue aux membres du COMEX (composé du Directeur Administratif et financier, Philippe AHL, de la Directrice Agricole, Morgane POSPIECH et de la Directrice RH, Virginie PARISET), avec faculté de subdélégation :

a) Pouvoirs confiés :

COMEX :

- *Mettre en œuvre la politique générale et les objectifs stratégiques de la Coopérative et du Groupe ;*
- *Prendre toute décision en vue de mettre en œuvre la politique d'investissement validée par le Conseil d'administration ;*
- *Mettre en œuvre la politique de communication, événementielle et sponsoring du Groupe telle que définie par le Conseil ;*
- *Prendre toutes dispositions pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des services généraux, ainsi que des différentes activités de la Coopérative et des sociétés dont elle a une part majoritaire ;*

Et tout particulièrement la Directrice Agricole :
- *Assurer les prises de position sur les marchés à terme dans le cadre de la politique commerciale arrêtée par le Conseil d'Administration, et statuer sur ces marchés ou traités ;*

Et tout particulièrement le DAF :
- *Effectuer les opérations bancaires concernant les financements à court terme ;*
- *Faire ouvrir et fonctionner dans toute banque ou établissements de crédit tous comptes courants, comptes de dépôt ou autres ;*
- *Faire souscrire, endosser, accepter et acquitter tous effets de commerce ou autres ;*
- *Signer tout contrat tel que cession de créance ou délégation de créance pour garantir le recouvrement des créances de la coopérative et du Groupe ; fixer les modes de libération des débiteurs, consentir toute prolongation de délai ;*
- *Signer toute demande de prêt, ouverture de crédit à court terme et les contrats de crédits correspondants ; notamment signer les conventions tripartites UFG/banques/coopérative conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration ainsi que les billets à ordre et les situations de stocks ;*

Et tout particulièrement la Directrice RH :
- *Embaucher et assurer la gestion du personnel, notamment la gestion des recrutements, la signature des contrats et l'exercice du pouvoir disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement. Le Président sera obligatoirement consulté lorsqu'il s'agit de membres du CODIR.*
- *Présider les instances représentatives du personnel et signer, après information du Conseil d'Administration, les conventions et accords collectifs.*

Ils participent aux réunions du Conseil d'Administration, du Bureau et des commissions spécialisées éventuellement créées, ainsi qu'aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.
Ils rendent régulièrement compte de leur activité au Conseil d'Administration.

Compte tenu de l'importance des missions qui leur sont dévolues dans le cadre des présentes délégations, les membres du COMEX sont autorisés à subdéléguer une partie des pouvoirs qui leurs sont conférés à un ou plusieurs salariés relevant de leur autorité, lesquels possèdent l'autorité, la compétence et les moyens de remplir valablement la mission de subdélégation.

Les membres du COMEX devront communiquer pour information au Conseil d'Administration l'identité, les fonctions dudit salarié ainsi que la teneur de la délégation de pouvoirs qui leur a été conférée et leur acceptation.

b) *Pouvoir de représentation*

En leurs qualités spécifiques, les membres du COMEX de la Coopérative et des sociétés du Groupe dont elle est l'actionnaire majoritaire, seront habilités sur délégation spécifique chaque fois que de besoin à :

- *Représenter la Coopérative et ses filiales devant toutes juridictions françaises ou étrangères ou devant toutes instances administratives, professionnelles ou autres dans tous les litiges opposant la coopérative à ses adhérents, ou à ses clients et fournisseurs, dans les domaines relevant de leurs compétences ;*
- *Représenter la Coopérative et ses filiales auprès de l'ensemble des Administrations publiques (notamment DREAL, DRE, MSA, URSSAF, Douanes, Fisc, DREETS, etc.), afin de présenter toutes réclamations, transactions ou déclarations, dans les domaines relevant de leurs compétences ;*
- *Représenter la Coopérative et ses filiales auprès des clients et des tiers, dans les domaines relevant de leurs compétences ;*
- *Signer tout compromis, désigner tout arbitre, dans les domaines relevant de leurs compétences ;*
- *Signer toute transaction, dans les domaines relevant de leurs compétences ;*
- *Exécuter ou faire exécuter toutes décisions de justice ou sentences arbitrales, dans les domaines relevant de leurs compétences.*

Le Président, conformément à l'article 26§2 des statuts, délègue avec l'accord du Conseil d'Administration au Directeur Administratif et Financier, son pouvoir de signer toute déclaration de créance ou cession de créance pour garantir le recouvrement des créances de la coopérative.

c) *Délégation en matière de respect de la législation et de la réglementation*

Les attributions et pouvoirs ci-après délégués aux membres du COMEX et du CODIR comprennent ceux de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires, qu'elles soient d'urgence ou non, et de prendre les sanctions immédiates qui s'imposeraient pour respecter et faire respecter, au sein des domaines relevant de leurs compétences rappelées ci-dessous, les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans les domaines qui leur sont délégués.

En leurs qualités spécifiques, ils auront tous pouvoirs pour respecter et faire respecter les dispositions légales et réglementaires :

Concernant le Directeur Administratif et Financier :

- *En matière financière comptable, fiscale et de droit des Sociétés ;*
- *En matière de droit des contrats, de la concurrence et de la consommation ;*

SH

EXACOMPTA

Concernant le Directeur Diversification :

- *En matière de conformité et de traçabilité des produits, y compris en ce qui concerne la vente d'animaux vivants ;*

Concernant le Directeur Logistique :

- *En matière de réglementation du transport de marchandises ;*

Concernant les Directeurs Investissement et RH :

- *En matière d'hygiène, de sécurité des bâtiments, et de protection de l'environnement ;*

Concernant la Directrice RH, sécurité et RSE :

- *En matière de ressources humaines, de respect de la législation de droit du travail, de droit de la sécurité sociale, de santé et de sécurité du personnel, de conflits collectifs et de représentation du personnel ;*
- *En matière d'hygiène, de sécurité des personnes, et de protection de l'environnement ;*

Concernant la Responsable communication :

- *En matière de communication et de respect de la législation sur la presse.*

C. Délégation de signatures

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs à Monsieur Edmond CLAISER –Président - ou à Philippe AHL– Directeur Administratif et Financier- pour signer tous billets à ordre destinés au financement des stocks de céréales, d'oléagineux, d'approvisionnement et du fonds de roulement. En cas d'empêchement du Président, le 1er Vice-Président Monsieur Jean-Paul DEFLORAINE le remplacera. Si le Directeur Administratif et Financier est empêché, alors le Directeur des Investissements Raphael SIMON le remplacera.

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs à :

- *M. Edmond CLAISER - Président*
- *M. Philippe AHL – Directeur Administratif et financier*
- *M. Raphael SIMON – Directeur Investissements*

pour signer ensemble ou isolément toutes les opérations affectant les comptes bancaires en contrepartie d'opérations liées à la gestion courante de la coopérative et du Groupe LORCA.

Ils pourront également notamment :

- *Effectuer tous dépôts ou retraits de fonds, signer tous ordres de virement,*
- *Signer, souscrire, endosser, accepter et acquitter tous reçus, mandats, chèques et autres effets de commerce, recevoir toutes sommes à quelque titre que ce soit et en donner valablement quittance,*
- *Signer tous effets émis en contrepartie de créances nées sur l'étranger,*
- *Présenter et signer tous bordereaux d'encaissement et de versement,*
- *Retirer toutes pièces et en signer décharge,*
- *Approuver tous règlements de comptes et en général, faire le nécessaire.*
- *Signer toutes mainlevées totales au profit d'adhérents ayant soldé intégralement leur compte, ainsi que les mainlevées partielles,*
- *Signer tous actes notariés, et en général, accomplir toutes formalités nécessaires.*

Une seule signature engagera la coopérative valablement.

VI. DIVERS

a) SCI COSMOS

Il avait été décidé par l'assemblée générale de la SCI COSMOS du 25 juin 2025 que la société civile immobilière se porte acquéreur d'un bâtiment à usage commercial et industriel ZAE intercommunal de Neufchâteau Champ Le Roi 88300 Neufchâteau. Cet ensemble à usage de jardinerie comprend un bâtiment d'une surface de 1863 m2, une surface de vente extérieure et des parkings cadastre AW n°395 lieu-dit Champ Le Roi pour une contenance de 70 ares AW n°440 lieu-dit Champ Le Roi pour une contenance d'1are 65 centiares AW n° 443 lieu-dit Champ Le Roi pour une contenance de 45 centiares soit une contenance totale de 7210 m2.

Le contrat de crédit-bail arrivait à échéance le 3 aout 2025 et il fut proposé de lever l'option d'achat sur le contrat à son échéance moyennant le prix de 1 euro.

Le Conseil d'administration de LORCA, elle-même présidente de la SAS Sicamo, gérante de la SCI Cosmos, donne tous pouvoirs à Monsieur Philippe AHL, Directeur administratif et financier, en vue de signer les actes nécessaires à l'acquisition et accomplir toutes les formalités liées engageant La SCI Cosmos.
Cette décision est validée à l'unanimité

b) Manifestation du 18 décembre à Bruxelles

La FDSEA de Moselle informe le Conseil d'administration de la COOP LORCA de l'organisation d'une grande manifestation agricole européenne le 18 décembre à Bruxelles.
Elle explique les enjeux majeurs pour les agriculteurs (Mercosur, MACF, baisse du budget PAC) et indique notamment avoir loué deux bus pour permettre aux adhérents de s'y rendre, pour un coût global d'environ 5 700 €. Elle demande à la coopérative une subvention exceptionnelle de 1 500 € afin d'aider à couvrir les frais de cette action syndicale.

Après échanges le Conseil d'administration valide la participation financière de 1 500 € à l'initiative de la FDSEA pour la manifestation du 18 décembre à Bruxelles. Ce montant sera réglé directement au transporteur sur présentation de la facture, sans inscription en tant que subvention.

c) Communication gouvernance et COMEX

La communication officielle concernant le départ du Directeur Général et du Président doit être organisée. Christelle Sibille, responsable Communication, préparera un message qui sera soumis au Vice-Président et au Président avant sa diffusion.

Lors de la dernière réunion du Conseil d'administration, il a été décidé d'engager sans délai le recrutement d'un nouveau Directeur Général afin d'éviter toute période d'incertitude ou de ralentissement dans le pilotage de la coopérative. Le Conseil a confié au Bureau la mission de conduire l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement, depuis la définition du profil jusqu'à la sélection des candidats. La possibilité de faire appel à un manager de transition a été évoquée, mais il est privilégié d'effectuer le recrutement d'un Directeur Général afin de garantir rapidement un management stable.

Parallèlement, le Conseil d'administration valide la mise en place d'un comité exécutif. Cette instance sera composée de Morgane POSPIECH, Directrice Agricole, Philippe AHL, Directeur Administratif et Financier et de Virginie PARISET, Directrice des Ressources Humaines.

[redacted]

EXACOMPTA

d) *Formation des administrateurs*

Au sujet des deux formations souhaitées pour le Conseil, des dates ont été proposées et il convient de choisir les dates qui seront retenues.
La première formation, assurée par KPMG, porte sur l'analyse financière et la compréhension approfondie des mécanismes financiers essentiels, ainsi que sur quelques notions relatives à la fiscalité allemande. Deux dates étaient proposées pour cette journée complète, le vingt-sept janvier et le vingt-neuf janvier. Le conseil précise qu'il souhaite la présence des commissaires aux comptes à cette session.
Le Conseil d'administration valide la date du jeudi vingt-neuf janvier.

La seconde formation, animée par Campus Triangle, concerne la prise de parole en public et s'adresse à l'ensemble des membres du Conseil. ***Parmi les dates suggérées, la séance retenue est celle du cinq février, également validée par le Conseil.***

Une photo du Conseil d'Administration est programmée pour le Prochain Conseil en janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h50.

Le Secrétaire du Conseil d'Administration
M. DI



Le Président du Conseil d'Administration

